

plus centrales, les régions les plus éloignées de la Puissance auront droit à l'équité et la justice. Il pense que l'ensemble du Parlement partage cet avis. Comme certains jeunes membres de la famille ont besoin d'être plus encadrés que les membres fondateurs, le Parlement devrait tout faire pour que les jeunes provinces obtiennent les mêmes avantages que les autres provinces, notamment ceux liés à la communication ferroviaire. Il termine en proposant la motion sur l'adresse et reprend son siège sous les applaudissements.

L'hon. M. MONTGOMERY se lève pour seconder la motion et dit qu'il est très gêné de prendre la parole devant le Sénat pour la première fois. Il n'a pas l'intention de formuler de remarques au sujet du premier paragraphe du discours, car l'Île-du-Prince-Édouard ne faisait pas encore partie de la Puissance lorsque la question a été soulevée. Il témoigne de l'intérêt pour le deuxième paragraphe et il est certain que l'union formée profiterait à l'Île-du-Prince-Édouard. À son avis, la Puissance du Canada n'est pas complète sans cette île, parce qu'elle est le point d'entrée du golfe du Saint-Laurent. Elle possède toutes les matières premières nécessaires pour prospérer et l'union formée avec les autres provinces lui facilitera la tâche. Il est certain que l'Île-du-Prince-Édouard trouvera sa place dans la Puissance du Canada et qu'elle deviendra une grande nation. Le Canada possède des ressources considérables et si le pays adopte un bon plan de développement, il deviendra la nation la plus puissante du monde. Dans le reste de son discours, il parle de documents qui seront examinés en temps et lieu, lorsqu'ils seront déposés au Sénat. Il est ravi d'avoir appuyé l'Adresse en réponse au discours de Son Excellence à l'ouverture de la présente session.

Son Honneur le Président s'apprête à lire l'adresse suivante, mais le Sénat décide de l'adopter telle que lue :

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, offrant les remerciements respectueux de cette Chambre à Son Excellence pour le gracieux discours qu'Elle a daigné faire aux deux Chambres du Parlement :

À Son Excellence le très-honorable sir Frederic Temple, Comte de Dufferin, Vicomte et Baron Clandeboye, de Clandeboye, dans le comté Down, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron Dufferin et Clandeboye de Ballyleidy et Killeleagh, dans le comté Down, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier du Très-Illustre Ordre de Saint-Patrice et Chevalier-Commandeur du Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur Général du Canada et Vice-Amiral du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence :

Nous, fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les membres du Sénat du Canada, assemblés en Parlement, remercions respectueusement Votre Excellence du gracieux discours qu'Elle a prononcé à l'ouverture de la présente session.

Nous remercions Votre Excellence d'avoir, conformément à la déclaration faite par Votre Excellence à la fin de la dernière session, fait convoquer le Parlement le plus tôt possible après la réception du rapport des commissaires nommés par Votre Excellence pour s'enquérir de certaines matières se rapportant au chemin de fer du Pacifique canadien.

Nous sommes reconnaissants à Votre Excellence de nous avoir annoncé que le rapport sera mis devant le Parlement, et nous ne manquerons pas de donner aux témoignages pris par la commission une considération attentive.

Nous étudierons aussi avec soin le projet de loi pour la refonte et l'amendement des lois en force dans les différentes provinces au sujet de la représentation du peuple en Parlement, que Votre Excellence a bien voulu nous apprendre devoir être soumis de nouveau aux deux Chambres, et nous sommes heureux de voir que, par suite de l'ajournement de cette mesure, à la dernière session, le parlement aura l'avantage de comprendre dans ses dispositions la province de l'Île-du-Prince-Édouard, qui est maintenant heureusement unie au Canada.

La compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien n'ayant pu faire les arrangements financiers nécessaires à la construction de cette grande entreprise, et ayant fait de sa charte un abandon que Votre Excellence a accepté, nous sommes d'avis avec Votre Excellence que le Parlement aura à prendre des mesures pour assurer de bonne heure le commencement et la vigoureuse continuation des travaux de construction de ce chemin de fer, et pour remplir ainsi de bonne foi l'engagement pris envers la Colombie-Britannique; et nous donnerons en conséquence toute notre attention à la mesure qui, suivant l'information que nous en recevons de Votre Excellence, sera soumise à l'examen des deux Chambres.

Après avoir signalé le fait que les limites de la Confédération ayant été reculées, il y a eu une augmentation correspondante dans les travaux d'administration et qu'il semble nécessaire d'augmenter le personnel parlementaire et exécutif, Votre Excellence ayant bien voulu annoncer qu'un projet de loi à cet égard nous sera soumis, nous avons l'honneur d'assurer à Votre Excellence que nous donnerons à ce projet de loi une attention particulière.

Nous remercions Votre Excellence de nous avoir annoncé que nous serons invités à accorder notre attention et notre